

RAPPORT SUR L'EXAMEN DES DOSSIERS

Phase d'admissibilité

Licence Agro et Vét

Session 2024

L'examen des dossiers participe à la sélection des candidats qui pourront accéder aux phases d'admission des concours Licence Agro et Vét. Il est assuré par des enseignants chercheurs ou des responsables de formation des écoles agronomiques et vétérinaires.

L'évaluation des candidats porte principalement sur deux domaines :

- Le parcours académique qui reprend des éléments depuis le baccalauréat et jusqu'aux dernières notes disponibles en licence ; une attention particulière est donnée à la fluidité du parcours et aux points remarquables : mobilité ERASMUS, par exemple.
- Le profil extra universitaire qui apparaît aussi bien dans l'engagement personnel et sociétal que dans les stages non inscrits au parcours de formation, les jobs étudiants, etc.

Chaque dossier est noté par deux examinateurs *via* une interface logicielle qui impose une lecture intégrale par chacun et une phase de concertation pour attribuer la note finale. Les dossiers des candidats Agro *ou bien* Vét, comme ceux des candidats Agro *et* Vét sont évalués ensemble et indistinctement ; deux classements sont ensuite établis.

Les dossiers reçus en 2024 montrent une très grande diversité illustrée par des écart-types proches de 4. Leur contenu ne sera pas commenté ici, mais le jury peut formuler un certain nombre de recommandations qui seront reprises dans la notice du concours 2025 ; plusieurs d'entre elles constituent de nouvelles instructions.

- Les items de la grille de notation ont peu évolué par rapport aux années précédentes, mais la valorisation de chacun d'entre eux a été diminuée : il est normal que la moyenne des notes ait baissé par rapport à 2023.
- À partir de 2025, seuls les dossiers au format « A4 portrait » seront acceptés. Le cas échéant, ne pas hésiter à tourner de 90 ° un document nativement « paysage », par exemple : l'image d'un diplôme, pour respecter cette consigne obligatoire. Plusieurs sites internet proposent des outils pour éditer les fichiers au format pdf ; enfin, une impression « vers un fichier pdf », en ayant bien configuré l'imprimante, permet parfois d'homogénéiser facilement le format du dossier.
- Le contenu à examiner doit effectivement figurer dans le dossier. Quelques rares candidats ont été éliminés en 2024 pour avoir fourni un document où figurait un lien vers un dossier sur le *cloud*.
- Les photographies de chatons, de chevaux ou de paysages bucoliques ne sont pas interdites. Elles sont peu valorisées par le jury et alourdissent les fichiers.
- Toute affirmation doit être documentée : appartenance à une association, niveau sportif, etc. Il est recommandé d'envisager dès que possible cette documentation, car un chef de groupe scout, par exemple, n'est sans doute pas toujours disponible pour délivrer une attestation.
- Les dossiers incomplets, en particulier auxquels il manque des relevés de notes des derniers semestres, sont évalués autant que possible, mais l'absence de document n'est jamais un avantage.